Demande de stage non rémunéré

Comme toutes les collectivités, la Ville de Trappes accueille des stagiaires dans ses services municipaux toute l'année. Deux cas de figures sont possibles :

- **Pour les demandeurs dont le niveau est inférieur au BAC et/ou non rémunérés, vous devez utiliser le formulaire ci-dessous.**
- **Pour les demandeurs dont le niveau est supérieur au BAC et/ou rémunérés, cliquez sur ce lien : candidature spontanée.**